



**RECUEIL DES ACTES
DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE
D'ALSACE**

3 Juillet 2023

Numéro 91

SOMMAIRE

ARRETÉS

2023-036-DAJ-Délégation de signature ponctuelle Mme Karine PAGLIARULO, 14e Vice-Présidente 3

AUTRES

Annexe à la délibération n° CD-2023-3-8-7 3 « Décision modificative n° 1 du Budget primitif 2023 4

12. Annexe_12 Grille tarifaire du Vaisseau_corrigeé 5



ARRETE N° 2023-036-DAJ
du 3 juillet 2023

**Portant délégation de signature
ponctuelle
Madame Karine PAGLIARULO
14ème Vice-présidente en charge de la
santé et de l'accompagnement des
personnes âgées et des personnes
handicapées**

LE PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 1 ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1^{er} juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-2 du 1^{er} juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant détermination de la composition de la Commission permanente et élection de ses membres ;

ARRETE

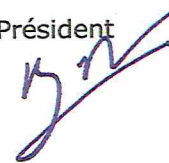
Article 1 :

Délégation de signature ponctuelle est donnée à Madame Karine PAGLIARULO, 14^{ème} Vice-présidente en charge de la santé et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, pour signer le Contrat Local de Santé (CLS III) de la Ville de Strasbourg, le 4 juillet 2023.

Article 2 :

Madame Karine PAGLIARULO est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).

Le Président



Frédéric BIERRY

La version de l'annexe à la délibération n° CD-2023-3-8-7 3 « Décision modificative n° 1 du Budget primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace » et ayant pour objet « tarifs du Vaisseau - tarifs applicables dès le 1er juillet 2023 » annule et remplace la précédente parue dans le recueil n° 88 du 26 juin 2023.



TARIFS DU VAISSEAU

Tarifs applicables dès le 1^{er} juillet 2023

I - TARIFS D'ENTREE HORS TARIFICATIONS PREVUES PAR LES AUTRES PARAGRAPHES

Tarifs d'entrée pendant les heures d'ouverture habituelles (non soumis à TVA) Applicables aux préventes, à l'exclusion d'autres offres payantes			
Entrée individuelle	Enfant ou adulte, Tarif d'entrée (accès à toutes les expositions)	8,00 €	
	Enfant Tarif ayant droit ou adulte, carte « CEZAM » ou « CE+Services » ou « CNAS » ou « INTER CEA », ou toute carte Comité d'Entreprise, ou tous achats par les Comités d'Entreprise	6,00 €	Enfant âgé de 3 à 18ans inclus
	Enfant ou adulte, Tarif spécial « Strasbourg Pass Junior » ou « Strasbourg Pass »	4,00 €	Adulte âgé de 18 ans révolus
	Enfant ou adulte, Tarif entrée réduit à partir de 16h30 (en dehors des périodes des petites vacances scolaires de la Zone B)	4,00 €	
	Tarif réduit senior sur présentation d'un justificatif	4,00 €	A partir de 65 ans
	Tarif réduit individuel : demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, personne en situation de handicap (hors groupe), sur présentation d'un justificatif	3,00 €	Par personne
	Personnel agent de la CeA, sur présentation d'un justificatif professionnel + pièce d'identité	4,00 €	Par personne
	Tarif réduit sur décision de la direction, appliqué uniquement aux enfants	3,50 €	Par enfant
	Lors d'une opération promotionnelle collective et/ou partenariale annoncée préalablement	6,00 €	Par personne
	Pour tout billet arrivé à échéance, acheté en caisse au Vaisseau il y a moins d'un an (NB : hors vente en ligne, hors prévente)	3,00 €	Par billet
Tarif familial journée	Pass Famille pour : 4 personnes	27,00 €	Même définition Enfant et Adulte que ci-dessus. Mêmes droits d'accès que ceux du billet de base
	Supplément du Pass Famille : par personne supplémentaire, dans la limite de 3	6,00 €	
Abonnement annuel <i>Carte avec photo, valable 1 an de date à date</i>	Tarif 2 personnes, dont 1 enfant âgé de 2 à 18 ans révolus, et 1 accompagnant de son choix.	80,00 €	15 passages par an
	Tarif Abonnement avec reconduction de l'abonnement de base aux mêmes conditions	75,00 €	15 passages par an
	Personne supplémentaire	6,00 €	Par entrée, 15 passage par an

Abonnement annuel <i>Carte avec photo, valable 1 an de date à date</i>	Tarif Abonnement initial 4 personnes	130,00 €	Même définition Enfant et Adulte que ci-dessus. Mêmes droits d'accès que ceux du billet de base 15 passages maxi par an
	Tarif Abonnement 4 personnes avec reconduction	125,00 €	
	Personne supplémentaire, dans la limite de 3	24,00 €	
Groupe	Tarif groupe d'au moins 10 personnes et 5 personnes en situation de handicap	3,00 €	Par membre du groupe
	Tarif groupe scolaire « exploration accompagnée » : parcours de visite de 2 heures	5,00 €	Par élève
	Tarif groupe scolaire « exploration libre » : activité encadrée scolaire	2,00 €	Par élève ou enfant membre du groupe
	Accompagnateurs de professionnels du tourisme	6,00 €	Par personne
	Tarif réduit groupe « publics issus du champ social », sur présentation d'un justificatif	3,00 €	Par personne
Prestations activités	Tarif activité seule ou atelier de médiation ou atelier parent-enfant	6,00 €	Par personne
	Supplément atelier médiation et atelier parent-enfant	6,00 €	Par personne
	Tarif activités enfants + entrée du Vaisseau (mêmes conditions et droits d'accès que pour le billet de base, combiné avec la prestation activité)	10,00 €	Par personne
	Tarif spectacle	6,00 €	Par personne
	Tarif spectacle abonnés	3,00 €	Par personne
	Tarif spectacle + entrée du Vaisseau (mêmes conditions et droits d'accès que pour le billet de base, combiné avec la prestation activité)	12,00 €	Par personne
Préventes	Tarif du billet en prévente	6,00 €	Par billet

Modalités de Gratuité sur la billetterie :

Gratuité de visite (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)	Conseiller de la Collectivité européenne d'Alsace
	Enfant âgé de moins de 3 ans.
	Tout enfant (âgé de 3 à 18 ans inclus) venant en visite au Vaisseau dans les sept jours incluant et suivant sa date d'anniversaire (valable une fois par an, sur présentation d'une pièce d'identité). Si la date d'anniversaire coïncide avec la période de fermeture annuelle, la gratuité est accordée durant la première semaine de réouverture.
	Abonnement : 1 invité le samedi.
	Abonné bénéficiant de la gratuité au cours de la période de validité de son abonnement

Détenteur d'une contremarque gracieuse du Vaisseau.
Détenteur d'un Pass'Alsace : sur présentation du Pass'Alsace, selon les conditions générales d'utilisation et la convention
Chauffeur de car d'un groupe en visite au Vaisseau.
Enseignant : 1 visite gratuite préparatoire accordée pour une visite en groupe scolaire réservée, en dehors de la visite avec la classe.
Accompagnateur d'un groupe ayant préalablement réservé, dans la limite du ratio d'encadrement des groupes applicable au Vaisseau.
Accompagnateur(s) de personne(s) en situation de handicap ou d'enfant(s) placé(s) : aidant familial, assistant de vie, famille d'accueil (uniquement la personne en charge de l'enfant), éducateur, personnel enseignant et éducatif des foyers et institutions spécialisées.
Journaliste sur présentation de la carte de presse et dans le cadre de la rédaction d'un article.

En outre, des **événements exceptionnels** peuvent être proposés par le Vaisseau. La direction se réserve le droit de majorer ou minorer le prix d'entrée au prorata du coût de l'évènement.

Le Vaisseau a la possibilité d'appliquer les offres promotionnelles à demi-tarif dans ses points de vente physiques ou numériques (vente en ligne), simultanément ou exclusivement.

Les **billets pré vendus expédiés par la voie postale** donnent lieu à une refacturation tenant compte des frais postaux, établie comme suit en fonction du nombre de billets expédiés en lettre ou paquet recommandés avec accusé de réception :

Quantité achetée	Tarif pour envoi vers la France	Tarif pour envoi vers l'Allemagne
De 1 à 50	8,33 €	selon devis
De 51 à 100	9,83 €	selon devis
De 101 à 250	11,00 €	selon devis
De 251 à 500	12,38 €	selon devis
De 501 à 1000	selon devis	selon devis
Au-delà de 1000	selon devis	selon devis

Dès lors qu'un billet est vendu à un revendeur (service de billetterie conventionné, partenaire touristique, ...) ce dernier peut facturer au client final une **commission** sans que le prix TTC supporté par ce client excède le prix de l'entrée individuelle adulte fixé ci-dessus.

II – TARIFS DES PRESTATIONS CULTURELLES

Tarif de l'exposition temporaire		
Billet unique	Tarif d'accès à l'exposition temporaire seule , par personne	5,00 €
Billet combiné	Tarif exposition temporaire + entrée Vaisseau (mêmes conditions et droits d'accès que pour le billet de base, combiné avec l'exposition temporaire)	11,00€
Tarif de stage (payable dès la réservation)		
Stage de 1 jour	Stage à la journée	25,00 € TTC
Tarif Evénements du Vaisseau		
Evénement exceptionnel	« Nuit au Vaisseau »	28,00 € TTC

III - TARIF DE LA FORMULE ANNIVERSAIRE

ACTIVITE « ANNIVERSAIRE »	Prix de vente HT	Prix de vente TTC (TVA 20%)
Offre comprenant boissons (sirop à l'eau, jus de fruit) et gâteau d'anniversaire décoré		
Offre anniversaire jusqu'à 8 enfants, dont l'enfant fêtant son anniversaire, avec gratuité pour 1 accompagnant	126,67 €	152,00 €
Offre anniversaire de 9 à 12 enfants, dont l'enfant fêtant son anniversaire, avec gratuité pour 2 accompagnants	170,00 €	204,00 €

Lorsque l'offre anniversaire ci-dessus est complétée par des prestations externes, le prix facturé au client est celui du prestataire, majoré de 20%.

IV - MODALITES DE TARIFICATION DES PRODUITS VENDUS EN BOUTIQUE :

A) Conditions liées aux chèques cadeau :

Conformément à la délibération ad hoc, en lien avec les services de la paierie départementale, le Vaisseau peut mettre en vente sans frais supplémentaires pour le client final, des **chèques cadeau d'une valeur faciale de 5, 10 et 20 €**. Ces chèques ont une durée de validité limitée à un an à compter de la date d'achat.

Ils permettent à son porteur de payer tout ou partie d'achats effectués exclusivement à la boutique du Vaisseau pour une valeur strictement équivalente à la somme des valeurs faciales présentées. Si le montant de l'achat est inférieur à celui des valeurs faciales remises en échange, aucun remboursement ne peut intervenir. Par dérogation au principe du prix d'achat de chèques cadeau strictement identique aux valeurs faciales, une remise est accordée en cas d'achat important de chèques cadeau comme suit :

Valeur totale de chèques cadeau achetés	Remise accordée
De 300 à 500 €	3 %
De 501 à 800 €	5 %
De 801 à 1.000 €	8 %
Plus de 1.000 €	10 %

B) Les prix de vente des produits et prestations offerts à la vente par la boutique sont établis de la manière suivante :

- une **mercuriale des prix hors taxes des services et produits vendus** est soumise à la validation de l'Assemblée plénière de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'année antérieure ;
- ces prix de vente hors taxes peuvent, si nécessaire, être ajustés par le président de la Collectivité européenne d'Alsace ou par toute personne ayant obtenu délégation à cet effet, dans la limite d'un coefficient de **25 par rapport au coût d'achat H.T.** ;
- pour les **produits et services nouvellement offerts à la vente**, le président de la Collectivité européenne d'Alsace en fixe provisoirement le prix dans les mêmes limites et conditions que celles énoncées ci-dessus ;
- lors de chacune de ses sessions budgétaires se rapportant à un budget primitif, la Collectivité européenne d'Alsace est tenue informée des décisions prises dans le cadre de ce dispositif, notamment en étant destinataire d'un état reprenant l'ensemble des produits et services revendus ainsi que leur coût initial et le prix final.

Le prix de vente défini tel qu'indiqué ci-dessus ne peut être inférieur au prix d'achat effectif, excepté dans les cas énoncés aux alinéas suivants :

a) Par analogie avec les termes du code de commerce (art. L. 442-4), il est possible de déroger à la limite inférieure du prix d'achat effectif dans les cas suivants :

- produit dont la vente présente un caractère saisonnier marqué, pendant la période terminale de la saison des ventes et l'intervalle compris entre deux saisons de vente ;
- produit qui ne répond plus à la demande générale en raison de l'évolution de la mode ou de l'apparition de perfectionnements techniques ;
- produit dont le réapprovisionnement à l'identique s'effectue à la baisse, le prix d'achat effectif initial étant alors remplacé par le prix résultant de la nouvelle facture d'achat ;
- produit soldé mentionné à l'article L. 310-3 dudit code.

b) Réduction appliquée sur la base d'achats simultanés supérieurs ou égaux à 300 € TTC :

A l'exception des livres dont le prix de vente est fixé par une réglementation spécifique et des articles vendus à un prix promotionnel, une remise est accordée au client en cas d'achats importants simultanés, selon le barème ci-dessous :

Valeur totale d'achats TTC	Remise accordée
De 300 à 500 €	3 %
De 501 à 800 €	5 %
De 801 à 1.000 €	8 %
Plus de 1.000 €	10 %

c) Remise pour les salariés de la Collectivité européenne d'Alsace :

Une remise de 10% est accordée aux personnels et élus de la Collectivité européenne d'Alsace sur le montant des achats dans la boutique du Vaisseau, hors livres et promotions en cours, sur présentation de la carte personnelle établie par la Collectivité.

V - MODALITES DE TARIFICATION DES PRODUITS VENDUS EN CAFETERIA :

Les prix de vente des produits et prestations offerts à la vente par la cafétéria sont établis de la manière suivante :

- une **mercuriale des prix hors taxes des services et produits vendus** est soumise à la validation de l'Assemblée plénière de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'année antérieure ;
- ces prix de vente hors taxes peuvent, si nécessaire, être **ajustés** par le président de la Collectivité européenne d'Alsace ou par toute personne ayant obtenu délégation à cet effet, dans la limite d'un coefficient de **25 par rapport au coût d'achat H.T.** ;
- pour les **produits et services nouvellement offerts à la vente**, le président de la Collectivité européenne d'Alsace en fixe provisoirement le prix dans les mêmes limites et conditions que celles énoncées ci-dessus ;
- lors de chacune de ses sessions budgétaires se rapportant à un budget primitif, la Collectivité européenne d'Alsace est tenue informée des décisions prises dans le cadre de ce dispositif, notamment en étant destinataire d'un état reprenant l'ensemble des produits et services revendus ainsi que leur coût initial et le prix final.

Cas particuliers :

- lorsqu'un produit connaît une date limite de consommation proche il peut être pratiquée une remise de 30 % sur le prix calculé comme exposé plus haut ;
- lorsque des denrées sont périssables dans les 48 heures qui suivent leur fabrication elles peuvent être mises en vente à prix coûtant au cours des deux dernières heures d'ouverture de la cafétéria qui précèdent le jour et l'heure de péremption ;
- dans le cas où un produit hors carte alimentaire est associé à un menu, le prix de vente est égal au prix de la formule menu auquel est ajouté le coût réel de l'objet ajouté ;
- sur présentation de la carte de fidélité « Cafétéria – Vaisseau » valable les jours d'ouverture de la cafétéria, tout client ayant acheté au moins 10 menus adulte se voit offrir 1 menu adulte.

VI – TARIFS DES PRODUITS COMESTIBLES VENDUS PAR LE BIAIS DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES :

Produits vendus par le biais d'un distributeur automatique			
Type de produit	Exemple	Tarif public TTC	Tarif pour les personnels
Boisson chaude servie en gobelet	Boissons chaudes, potage, ...	De 1,20 € à 1,50 €	De 0,35 € à 0,50 €
Boisson fraîche	Boite de 33 cl (sodas et assimilés)	De 1,50 € à 2,80 €	De 1,00 € à 1,60 €
	Bouteille 50 cl et 1l		
Denrées alimentaires	Barres céréalières ou chocolatées, madeleines, bonbons, ...	De 1,30 € à 2,00 €	De 1,00 € à 1,60 €

VII –TARIFICATION DES LOCATIONS D’ESPACES ET D’ELEMENTS :

A) Tarification de location des espaces intérieurs, extérieurs et des expositions

Les Espaces hors expositions	Conditions	Tarif HT	Tarif TTC (TVA 20%)
Auditorium (tarifs pour une utilisation non technique)	Location horaire	330,00 €	396,00 €
	Location demi-journée	1 187,50 €	1 425,00 €
	Location journée	2 137,50 €	2 565,00 €
Hall (Espace Information / verrière)	Location horaire	245,00 €	294,00 €
	Location demi-journée	880,00 €	1 056,00 €
	Location journée	1 583,33 €	1 900,00 €
Espace Accueil	Location horaire	183,33 €	220,00 €
	Location demi-journée	660,00 €	792,00 €
	Location journée	1 187,50 €	1 425,00 €

Salle des 1000 Miettes	Location horaire	229,17 €	275,00 €
	Location demi-journée	825,00 €	990,00 €
	Location journée	1 485,00 €	1 782,00 €
Salle des Souris	Location horaire	115,00 €	138,00 €
	Location demi-journée	412,50 €	495,00 €
	Location journée	641,67 €	770,00 €
Ateliers d'animation	Location horaire d'une salle atelier ou alcôve	60,00 €	72,00 €
Atelier Nature	Location demi-journée d'une salle atelier ou alcôve	216,67 €	260,00 €
Alcôves	Location journée d'une salle atelier ou alcôve	390,00 €	468,00 €

Les espaces d'expositions et extérieurs	Conditions : accès en-dehors des heures et/ou jours d'ouverture au public	Tarif HT	Tarif TTC (TVA 20%)
Toutes les expositions permanentes	Tarif d'accès pour une durée de 2h	1 833,33 €	2 200,00 €
	Heure supplémentaire au-delà de 2h	825,00 €	990,00 €
1 seule zone d'exposition	Tarif d'accès pour une durée de 2h	600,00 €	720,00 €
	Heure supplémentaire au-delà de 2h	270,00 €	324,00 €
Jardin seul	Tarif d'accès pour une durée de 2h	825,00 €	990,00 €
	Heure supplémentaire au-delà de 2h	371,25 €	445,50 €
Terrasse	Tarif d'accès pour une durée de 2h	500,00 €	600,00 €
	Heure supplémentaire au-delà de 2h	225,00 €	270,00 €

B) Tarification des prestations annexes, applicable indépendamment des tarifs de la location d'espaces

Services et prestations directement assurés par le Vaisseau	Conditions	Tarif HT	Tarif TTC (TVA 20%)
Prestations d'animations culturelles, scientifiques et de cohésion d'équipe	Animation - médiation scientifique (tarif / heure)	291,67 €	350,00 €
	Projection d'un film 3D (tarif / dans la limite de 35mn)	120,83 €	145,00 €
	Forfait projection hors auditorium	375,00 €	450,00 €
	Parcours dans le noir (tarif / heure)	125,00 €	150,00 €
	« Père Noël » (tarif / heure)	250,00 €	300,00 €
	Maquillage festif (tarif / heure)	179,17 €	215,00 €
	Activité de Team Building – forfait journalier	1 833,33 €	2200,00 €
Gestion de prestations externalisées	Toute demande spécifique faisant appel à un prestataire externe : 20% du devis à meilleure concurrence (sur 3 consultations)		
	Frais de gestion et d'encadrement d'un service ou d'une prestation externalisés (traiteur, logistique, technique, animation, ...), hors tarification par le prestataire externe	166,67 €	200,00 €

Mise à disposition de l'Office Traiteur	Tarif 6 heures (montage / dressage / démontage, hors nettoyage)	500,00 €	600,00 €
	Heure supplémentaire au-delà de 6h00	104,17 €	125,00 €
Mise à disposition d'un agent du Vaisseau pour assurer une prestation d'accueil, administrative, ou de service en salle ou commercial)	Tarif horaire - de journée	50,00 €	60,00 €
	Tarif horaire de nuit (après 21h) et la journée du dimanche	62,50 €	75,00 €
	Tarif horaire de nuit le dimanche (après 21H) et les jours fériés	93,75 €	112,50 €
Mise à disposition d'un agent de sécurité	Tarif horaire - de journée	25,42€	30,50 €
	Tarif horaire de nuit (après 21h) et la journée du dimanche	28,75€	34,50 €
	Tarif horaire de nuit le dimanche (après 21H) et les jours fériés	53,00€	63,60 €
Mise à disposition d'un agent de plonge ou supplément de nettoyage	Tarif horaire - de journée	24,58€	29,50 €
	Tarif horaire de nuit (après 21h) et la journée du dimanche	27,08€	32,50 €
	Tarif horaire de nuit le dimanche (après 21H) et les jours fériés	32,50€	39,00 €
Mise à disposition d'une régie technique et logistique (sono-audio-vidéo-informatique-électronique) : montage / démontage	Tarif horaire - de journée	79,17€	95,00 €
	Tarif horaire de nuit (après 21h) et la journée du dimanche	100,00€	120,00 €
	Tarif horaire de nuit le dimanche (après 21H) et les jours fériés	145,00€	174,00 €
Moyens matériels	Mise à disposition d'un pupitre et d'un micro en plus du micro minimum (tarif / heure)	27,58 €	33,10 €
	Mise à disposition d'un vidéoprojecteur et d'un tableau papier (tarif / demi-journée)	66,67 €	80,00 €
	Bracelet d'identification (tarif unitaire)	0,42 €	0,50 €
	Chariot (tarif / demi-journée)	18,33 €	22,00 €
	Location boîtier Powervote (Forfait)	550,00 €	660,00 €
	Tarif boîtier Powervote cassé	60,50 €	72,60 €
	Location d'un casque audio pour son utilisation dans l'auditorium	5,83 €	7,00 €
	Forfait conception Powerpoint Powervote	165,00 €	198,00 €
	Location d'une cabine de traduction multicanal (forfait journalier)	660,00 €	792,00 €

C) Modalités liées aux locations d'espaces et d'éléments :

La réservation de l'espace loué n'est définitive qu'après versement d'arrhes d'un montant au moins égal à 30% du coût global prévisionnel de la location.

Toute heure entamée est due, quelle que soit la prestation.

Le tarif montage/démontage s'applique indépendamment du tarif horaire de location, lorsque le client ou le prestataire externe immobilise une ou plusieurs salles dans le cadre de la préparation et de la désinstallation de sa location d'espaces.

Dans le cadre des activités et des manifestations liées à l'événementiel ou la location d'espaces, s'agissant des prestations annexes à location d'espaces, celles-ci sont proposées en gestion directe par le Vaisseau sous réserve de la disponibilité de ses moyens en personnels et logistiques nécessaires. En fonction des besoins et nécessités liés à l'événement, le Vaisseau se réserve le droit de faire appel à des prestataires externes pour compléter l'équipe technique, logistique ou de restauration. Ces prestations seront indiquées sur le devis.

Toutes les prestations alimentaires dépendent de la mercuriale de la cafétéria du Vaisseau lorsque la prestation traiteur n'est pas externalisée.

D) Mises à disposition gratuites d'espaces et d'éléments :

Les demandes de mise à disposition gratuite ne peuvent obtenir une réponse favorable durant les périodes d'activité commerciale importante, à savoir au cours des mois de mars, novembre et décembre.

Les frais de personnel strictement affectés à une manifestation seront systématiquement facturés, en différenciant l'intervention de jour de celle en soirée.

VIII- MODALITES DE PAIEMENT DES PRESTATIONS ET PRODUITS VENDUS PAR LES SERVICES DU VAISSEAU :

Outre les valeurs fiduciaires (en Euro €) et scripturales habituelles (chèques et cartes bancaires permettant les paiements en €), les contre valeurs suivantes sont acceptées en paiement des prestations et/ou produits vendus par les services du Vaisseau :

- CHEQUE CULTURE et CHEQUE LIRE émis par la Société « Le Chèque Lire » du groupe « Up » en paiement de prestations de billetterie,
- CHEQUE VACANCES émis par l'Association Nationale des Chèques vacances, en paiement de prestations de billetterie ou de restauration sur place,
- CHEQUE CADEAU émis par la Collectivité européenne d'Alsace conformément au § II A ci-dessus pour les produits vendus par la boutique du Vaisseau.



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu

Direction des services de l'Assemblée

Directeur de la publication : Frédéric Bierry, Président de la Collectivité européenne d'Alsace